

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

62/1237 du 27/12/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/22023

Portant intégration et nomination de
Monsieur NIRELL Daniel, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Mines).

-----COO-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2067/TF du 21.6.1956 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie III des Services Techniques ;
D.B. (/u la loi n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des divers échelons des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 20.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
D.C.F. (/u le décret n° 67/50/TF-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'acte du point de vue des cadres aux termes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de cadres et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/616 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/617 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u la candidature constituée par l'intéressé ;
(/u le protocole d'accord du 28.11.1980 signé entre le Congo et
la Roumanie ;

DECRETS :

.../...

yh

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3. 5.1960 et du Protocole d'Accord du 28.11.1960 susvisés, Monsieur MIZELE Daniel, né le 26.12.1954 à Mantaha (BCKO), titulaire du Diplôme d'Ingénieur, (Spécialité : Equipement Technologique Pétrolier), obtenu au Royaume est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines), et nommé au grade d'Ingénieur des Mines Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSA-VILLE, le 27 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Le Ministre des Mines et
de l'Energie

Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFF/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.M.E.	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2/